

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En présentant le budget fédéral, le 25 février 1992, le ministre des Finances a fait savoir que le gouvernement fédéral entendait fermer ou éliminer vingt et un organismes qu'il finançait, dont l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales. Le 10 mars 1992, le même ministre présentait le projet de loi C-63, dont l'objet est de dissoudre ou supprimer certaines sociétés et organismes, au nombre desquels l'Institut.

Le Conseil d'administration a déclaré que la décision du gouvernement est tout à fait injustifiée, étant donné la tâche accomplie par l'Institut en vertu du mandat que lui a confié le Parlement, et qu'elle risque de se traduire par une grande perte pour les contribuables canadiens. Le Conseil et de nombreuses personnes au Canada et à l'étranger ont demandé que l'on revienne sur cette décision. La dissolution de l'Institut se révélera fort préjudiciable et inopportune à un moment où la situation internationale change si radicalement et alors que l'Institut et les personnes qui collaboraient à ses programmes contribuaient tant à modeler la compréhension, les réactions et les initiatives canadiennes.

Ce dernier rapport annuel atteste d'une pleine moisson. Même avec la modeste présentation que nous avons choisie pour notre ultime bilan, les lecteurs verront que l'année a été productive et active et que beaucoup de projets se sont concrétisés. Le legs est aigre-doux. En effet, les réalisations de l'Institut soulignent sa capacité productrice et démontrent combien il se serait révélé précieux, eût-il continué d'exister.

Témoignant devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur et devant le Comité législatif chargé d'examiner le projet de loi C-63, le Président, mes collègues et moi-même avons fait état des efforts que nous déployons pour nous assurer qu'autant de programmes que possible de l'Institut seront poursuivis sous une forme ou une autre. La bibliothèque et la base de données seront transférées à la bibliothèque du Collège d'état-major et de commandement des Forces canadiennes, à Toronto, étant entendu que le public continuera d'y avoir plein accès. Les subventions, prix et bourses seront maintenus, à quelques modifications près, par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur. Plusieurs des projets de recherche de l'Institut seront également menés à terme d'ici à la fin de l'année 1991-1992 ou au début de la prochaine année financière. Le Guide 1992 sera terminé et publié.

Mais en définitive, il sera impossible à un ministère ou un organisme gouvernemental quelconque de remplacer pleinement l'Institut. Cela est particulièrement évident dans deux domaines. S'agissant des programmes publics prévus par notre mandat, la crédibilité et le succès d'une grande partie de la production - publications, relations avec les médias, travail avec des enseignants et des